

LE SAINT-NICOLAS

13, rue Sardinerie & place de la Solette
17000 La Rochelle
+33 5 46 41 71 55
info@hotel-saint-nicolas.com
www.hotel-saint-nicolas.com

REGLEMENT INTERIEUR

Version remise à jour le 15/01/2025

En application de la réglementation en vigueur, il sera demandé au client étranger, à l'arrivée à l'hôtel, de remplir une fiche de police et de présenter une pièce d'identité valide.

Ce règlement de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. En cas de non-respect par le client d'une de ces dispositions, l'hôtelier se trouvera dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement, et ce, sans aucune indemnité.

La personne effectuant la réservation est responsable des personnes qui l'accompagnent.

MOYEN DE PAIEMENT À L'HÔTEL

Le client communique ses coordonnées bancaires à titre de garantie de la réservation sauf conditions ou tarifs spéciaux, par carte bancaire de crédit ou privative (Visa, Mastercard, American Express).

Cette garantie couvre toute annulation totale ou partielle, toute non-présentation et toute dégradation constatée par l'Hôtel pendant le séjour du client ou après son départ, de son fait ou du fait de l'une des personnes pour lesquelles la réservation a été effectuée et garantie sur la carte de crédit communiquée.

Cette garantie s'applique également aux dégradations causées par un animal de compagnie dans la chambre durant le séjour, ainsi que pour les consommations du minibar non déclarées au moment du départ.

A des fins de vérification et de sécurisation, l'hôtel s'autorise à utiliser la fonctionnalité disponible de pré-autorisation débit sur carte bancaire.

Le client doit se présenter à l'hôtel avec la carte bancaire lui ayant permis de garantir la réservation ou de réaliser le prépaiement. Le prestataire pourra également lui demander de présenter une pièce d'identité à des fins de prévention des fraudes à la carte bancaire.

COMPORTEMENT

L'hôtel a la liberté de refuser l'accès aux clients dont la tenue est indécente ou négligée, aux clients dont le comportement bruyant, violent ou inapproprié, ou encore aux clients dont le comportement est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

En cas de comportement agressif ou injurieux envers le personnel, l'hôtel se trouvera dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement et faire l'objet de frais supplémentaires (80 €).

LES CHAMBRES

LE SAINT-NICOLAS

13, rue Sardinerie & place de la Solette
17000 La Rochelle
+33 5 46 41 71 55
info@hotel-saint-nicolas.com
www.hotel-saint-nicolas.com

L'accès aux chambres est garanti à partir de 15H00.

Les chambres doivent être libérées avant 11 h 00. En cas de manquement le client sera facturé une nuit supplémentaire.

Les chambres sont louées pour le nombre de personnes indiquées correspondant au type de la chambre. En cas de manquement à cette réglementation, l'hôtel se réserve le droit de refuser l'accès à la chambre sans remboursement ou bien de proposer une chambre supplémentaire pour loger les personnes en surnombre.

En cas de modification du nombre de personnes dans la chambre en cours de séjours (en respect de la capacité de la chambre), la réception doit être informée dans les meilleurs délais afin d'adapter le nb de petits déjeuners et la taxe de séjour.

MINEURS

De manière générale, les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner dans notre établissement sans présence d'un adulte dans la chambre sauf accord préalable de l'Hôtel. Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs. Il est interdit de courir, rouler (patins, trottinette, vélo...) ou crier dans l'établissement, de jour comme de nuit.

LA RÉCEPTION

La réception décline toute responsabilité pour les bagages ou objets des clients déposés dans les lieux publics. En cas de perte ou d'oubli, les objets trouvés sont déposés à la réception. Après départ, le client peut se faire envoyer par courrier ses objets oubliés après paiement des frais d'envoi incluant la majoration de service dans un délai maximum d'un an.

LE MÉNAGE

Notre établissement propose une recouche entre 9 h 00 et 16h 00 (recouche : nettoyage des toilettes, des poubelles, plateau courtoisie, lit refait). Le linge de toilette est uniquement changé si ce dernier est déposé au sol. Nous demandons au client d'utiliser le panneau à double face sur la porte de la chambre afin de signifier au personnel qu'il est possible de faire la chambre. Durant les longs séjours, un nettoyage complet de la chambre sera fait au 3ème jour.

Si le client le souhaite, il peut demander un nettoyage complet de sa chambre (dont changement de drap) auprès de la réception.

Les serviettes ne doivent pas être utilisées en dehors de la chambre.

ANIMAUX

L'Hôtel accueille certains animaux dès lors qu'ils sont tenus en laisse ou en cage dans les parties communes de l'établissement. Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans la salle de petit déjeuner.

LE SAINT-NICOLAS

13, rue Sardinerie & place de la Solette
17000 La Rochelle
+33 5 46 41 71 55
info@hotel-saint-nicolas.com
www.hotel-saint-nicolas.com

LE PETIT DEJEUNER / REPAS / BAR

Le petit-déjeuner est servi de 6h30 à 10h00 les jours de semaine et de 7h00 à 11h00 les samedi, dimanche et jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires dans la salle prévue à cet effet. (Voir tarifs à la réception).

La non-présentation au petit-déjeuner ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Afin de bénéficier du meilleur service, Il est recommandé de consommer la restauration livrée ou commandée sur place dans le lobby. Il est possible de commander sa restauration sur place 24H / 24. Toutes nuisances liées à la consommation de denrée alimentaire en chambre (salissure des draps, de la moquette...) pourront faire l'objet de frais supplémentaires (80 €)

Le Bar est ouvert aux clients de l'hôtel de 10H à Minuit et de 10H à 22H pour les clients extérieurs à l'hôtel. Tout comportement bruyant ou déplacé, tout état d'ébriété supposé, entraînera l'expulsion du bar de l'hôtel.

NUISANCES

Pour le respect du repos des autres clients, le client est vigilant à ne pas faire de bruit particulièrement entre 22h00 et 8h00 du matin. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne ou d'un animal sous sa responsabilité pourra amener l'hôtelier à inviter le client à quitter l'établissement et faire l'objet de frais supplémentaires (80 €), dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle. (art.R.1334-30 et R 1334.31 du code de la santé publique).

INTERDICTIONS

Nous vous rappelons que l'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les lieux publics depuis le 02 janvier 2008 ainsi que le vapotage depuis avril 2017. Il est également absolument interdit de fumer ou vapoter dans les chambres (La fenêtre fait également partie de la chambre) pour des raisons évidentes de sécurité et de confort (le non-respect entraînera une indemnité de 80€/nuit) et pourra entraîner le renvoi immédiat du client.

Une forte odeur de tabac, La présence de cendre et/ou de mégot en chambre est considérée comme un fait avéré de non-respect de l'interdiction de fumer en chambre.

Il est interdit d'utiliser dans les chambres des appareils à gaz ou électriques autres que ceux mis à disposition.

Le déclenchement non justifié d'un détecteur de fumée entraînera une amende de 500 € et le renvoi immédiat du client.

Il est strictement interdit de débrancher ou d'obstruer le détecteur de fumée sous peine d'une amende de 300 € et le renvoi immédiat du client.

Il est interdit de cuisiner dans sa chambre pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Le non-respect de cette consigne entraînera une indemnité de 80 € / nuit).

LE SAINT-NICOLAS

13, rue Sardinerie & place de la Solette
17000 La Rochelle
+33 5 46 41 71 55
info@hotel-saint-nicolas.com
www.hotel-saint-nicolas.com

CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISEES DANS LES ESPACES COMMUNS

Il est interdit de consommer, dans les espaces communs de l'établissement (notamment la terrasse, le lobby, le jardin, les couloirs ou toute autre partie commune), toute boisson alcoolisée, non alcoolisée et nourriture provenant de l'extérieur.

Seules les denrées achetées ou servies au sein de l'établissement sont autorisées à la consommation dans ces espaces.

Cette disposition vise à garantir la sécurité, la tranquillité et le respect de la réglementation applicable en matière de licence et de consommation d'alcool.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner, après constatation par la direction ou son représentant, une demande immédiate de cessation de la consommation, voire l'exclusion temporaire ou définitive du client contrevenant, sans qu'aucun remboursement du séjour ou dédommagement ne puisse être exigé.

DÉGRADATION /VOL

En cas de dégradation, de détérioration ou de vol, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement pour un montant égal aux montants engagés.

Le client est invité à signaler à la réception de l'Hôtel toute usure ou mobilier dégradé dans les meilleurs délais afin qu'un technicien intervienne au plus vite.

FILOUTERIE

La filouterie est une infraction caractérisée par le fait de consommer un bien ou service payant : en se sachant incapable de payer ou en étant délibérément résolue à ne pas payer. Tout en faisant semblant d'être disposé à payer. Tout manquement fera l'objet d'un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

STATIONNEMENT GÊNANT

Le client bénéficiant d'une place de parking doit stationner son véhicule dans le cadre des lignes d'emplacement définis. Le client doit déposer sur son tableau de bord la carte parking précisant son N° de chambre. Le Client stationnant sur 2 places sera facturé pour la 2^{nde} place. La direction décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol.

EN CAS D'INTERRUPTION DU SÉJOUR

Il ne sera procédé à aucun remboursement. De même, en cas de départ anticipé, le séjour est dû dans sa totalité. Les retards à l'arrivée ou les départs anticipés ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement ou à une contrepartie. La non-présentation est considérée comme la prise effective de la chambre. (CF CGV Individuel)

LE SAINT-NICOLAS

13, rue Sardinerie & place de la Solette
17000 La Rochelle
+33 5 46 41 71 55
info@hotel-saint-nicolas.com
www.hotel-saint-nicolas.com

LITIGES

Pour toute contestation, seule la version française de nos conditions générales de ventes est opposable en justice.

En cas de litige, seuls les tribunaux du siège social de l'hôtel sont compétents, à défaut d'accord amiable.

VIDEO-SURVEILLANCE

Pour optimiser la sécurité des lieux, notre établissement est placé sous vidéosurveillance. Cette vidéosurveillance a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL et de la préfecture de Charente Maritime. Les images sont conservées 15 jours. Toute personne qui le souhaite peut demander au responsable d'avoir accès aux enregistrements qui la concernent et de vérifier que les images ont été effacées dans le délai légal.

Médiation tourisme et consommation

Le prestataire garantit au consommateur le recours effectif et gratuit à un dispositif de médiation de la consommation (art. L.612-1 du code de la consommation).

Après avoir saisi le service administratif de Le Saint Nicolas et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 3 mois, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme